ESTIVAUX (19)
le 30 octobre
Rando des cochons 2022

99.9km

Nouvelle cote des saucissons

REGLEMENT ET DECHARGE DE RESPONSABILITE

REGLEMENT INTERIEUR :

- Le but de la balade est de faire connaître, découvrir et apprécier notre région.
- Le rassemblement organisé par l'EMSE est une manifestation amicale qui n'impose aucune notion de temps et de classement.
- Les pilotes seront répartis par petits groupes et suivront un itinéraire entièrement balisé.

FORMALITES

- Le véhicule doit être conforme à la législation en vigueur sur les véhicules à moteur, il est soumis au strict respect du code de la route.
- LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE
- Les randonneurs et leurs véhicules doivent être obligatoirement couverts par une compagnie d'assurance. Les cartes grises, permis de conduire et attestationsd'assurance devront être présentées au contrôle administratif précédant la randonnée, sous peine d'exclusion sans remboursement.

DECHARGE DE RESPONSABILITE

- Le strict respect du code de la route et du règlement d'organisation est exigé.
- Toute personne est entièrement responsable des dommages éventuels subis ou occasionnés à son passage sur le parcours de la balade.
- Les randonneurs s'engagent à renoncer à tout recours ou poursuite à l'encontre des organisateurs, des maires, des communes traversées, et des propriétaires des terrains empruntés.
- Pour les mineurs, une autorisation parentale écrite sera obligatoirement jointe à l'inscription.

ANNULATION

- Si la randonnée ne pouvait avoir lieu, les organisateurs ne pourraient être tenus responsables de l'annulation ; un remboursement forfaitaire (30 euros) sera reversé.
- L'organisateur exclura de la randonnée toute personne qui ne respectera pas ce règlement, ou qui aurait un comportement dangereux ou inadapté à l'esprit de cette randonnée.
- La circulation hors itinéraire balisé est FORMELLEMENT INTERDITE.

Nom : ..... Prénom :.....

Portable.....

Adresse postale

.....

Mail.../.../.../